

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

ID : 090-200075133-20230302-007_2023-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Séance du 02 Mars 2023

Question n°11

Subventions pour l'année 2023 aux communes et communautés de communes pour des projets en lien
avec les déchets

L'an deux mille vingt-trois, le **2 Mars** à 18 heures 30, sous la Présidence de **Monsieur Patrick MIESCH** Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 24 février 2023.

12 délégués titulaires sur 29 étaient présents et 6 avaient donné pouvoir, dont 4 comptant pour le quorum, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etaients présents : Jean-Luc ANDERHUEBER, Jacky CHIPAUX, François BRESSON, Benoît CORNU, Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Michel GALMICHE, Jean-Marie HUGARD, Denis KUNTZMANN, Patrick MIESCH, Jean-Louis SALORT, Hervé UHLEN, Éric BINDLER, Roland DURUPT, Jean-Baptiste REMOND, Jacqueline UHLEN.

Avaient donné procuration : Jean-Marie BERLINGER à Jacqueline UHLEN, Sonia BISCHOFF à Emile EHRET, Maryse GARNICHET à François BRESSON, Gilles GROSJEAN à Jean-Baptiste REMOND, Henri STASCHE à Éric BINDLER, Luc SENGLER à Roland DURUPT.

Etaients Excusés : Maxime BELTZUNG, Eric BOILLETOT, Arnaud DOYEN, Eric PARROT, Manon FURTER, Yves TESTON, Nicolas VOILAND.

Etaients Absents : Patrick CARDOT, Patrick DEMOUGE, Alain FESSLER, Elisabeth WILLEMMAIN.

Secrétaire de séance : Michel GALMICHE

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	18

Vote		
Pour	Contre	Abstention
18	0	0

Date de Convocation : 24 février 2023.

Date d'affichage :

DELIBERATION

Dans l'objectif d'accompagner toujours plus les communes, il est proposé d'allouer des subventions aux communes, au titre de l'année 2023, pour des aménagements / travaux en lien avec l'amélioration du tri sur les communes.

Le projet peut, par exemple, concerner :

- La mise en place de PAV (Points d'Apport Volontaire) enterrés pour le verre,
- Des opérations pilotes de tri sur les espaces publics,
- Des projets en lien avec la thématique des biodéchets (déchets alimentaires et déchets de jardin),...

Les modalités d'attribution seraient les suivantes, pour l'année 2023 :

- Un projet par an financé par communauté de communes,
- Dépôt d'un dossier argumenté par la commune qui sera étudié par l'exécutif du SMICTOM pour accord ou non,
- Montant alloué par projet : 5 000 euros, soit budget de 15 000 euros à l'année,
- Obligation pour l'attributaire de la subvention de communiquer sur le soutien financier alloué par le SMICTOM,
- Nécessité d'intégrer le SMICTOM en amont du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide :

- De valider la mise en place de ces subventions pour l'année 2023,
- De valider les modalités d'attribution de celles-ci telles que décrites ci-avant,
- D'autoriser le Président à réaliser l'ensemble des actes nécessaires à la présente délibération,
- D'inscrire les crédits nécessaires à cette dépense au BP 2023.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,

Patrick MIESCH



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le